

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17  
Affichage le : 26/10/17  
Transmission préfecture le : 26/10/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20171013-lmc199832-DE-1-1  
Du : 26/10/17  
Délibération exécutoire le : 26/10/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE  
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LA COMMUNE D'ANÉHO (TOGO)**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 8,

Vu la délibération de la Commission permanente du 3 juillet 2015 approuvant la convention-cadre de partenariat avec le Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » du 27 novembre 2015 et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 portant renouvellement de la convention-cadre de coopération décentralisée avec la Commune d'Anèho au Togo,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les quatre conventions annexées à la présente délibération, à savoir :

- Convention 2017-3 avec la Commune d'Anèho (Togo) pour la poursuite du programme SPANC,

- Convention 2017-1 avec l'Association pour la promotion et le développement du LETP d'Anèho-Glidji,
- Convention 2017-2 avec le Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles pour la mise en œuvre de la composante 1 du projet déposé auprès du Ministère des affaires étrangères dans le cadre de l'appel à projets « Jeunesse III »,
- Convention de partenariat avec YCID pour la mise en œuvre de la composante 2 du projet déposé auprès du Ministère des affaires étrangères dans le cadre de l'appel à projets « Jeunesse III »,

Autorise le Président à signer les quatre conventions annexées.

Approuve le versement des subventions suivantes :

- 34 963€ en fonctionnement et 150 000€ en investissement à la Maison des Yvelines, compte dédié au projet « Extension du service public d'assainissement d'Anèho », dans le cadre de la coopération avec la commune d'Anèho
- 20 000€ en fonctionnement à l'Association pour la promotion et le développement du Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Anèho-Glidji,
- 25 520€ en fonctionnement au Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles,
- 49 960€ en fonctionnement à YCID.

Sollicite le Ministère des affaires étrangères pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 58 460€ dans le cadre de son appel à projets « Jeunesse III ».

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 74 article 74718, au chapitre 65 article 6574, au chapitre 65 article 65738 et au chapitre 204 article 20422 du budget départemental 2017 et suivants, sous réserve du vote de la décision modificative du budget départemental le 20 octobre 2017.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

### COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LA COMMUNE D'ANÉHO (TOGO)

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.